

Fiche Action N°19	Préservation des mammifères semi-aquatiques		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaires		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<u>Directive Habitat, annexe II et IV :</u> Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) <u>Autres espèces non d'intérêt communautaire :</u> Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>) Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>)	<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Estuaires (1130) Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0) Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)	
Localisation et superficie concernées	Ensemble des cours d'eau (estuaire, fleuve, rivières, canaux, mares, etc.) et milieux aquatiques du territoire ainsi que les ripisylves et les milieux attenants (prairies, mégaphorbiaies, roselières, boisements humides, etc.)		
Constats et Justifications	Plusieurs espèces de mammifères sont présentes sur le territoire du Marais poitevin notamment la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe. Toutes deux utilisent le réseau hydraulique et les milieux associés. La Loutre d'Europe occupe l'ensemble de la zone humide. Les collisions routières restent la première cause de mortalité connue (237 cas connus entre 1980 et 2018). Des actions sont en cours (pose de passage à faune, Havre de paix, ...). Intégrées aux PNA, il convient de les faire perdurer. Les inventaires sur le marais, dans le cadre du PNA Vison d'Europe, n'ont pas pu prouver sa présence mais un individu a été trouvé mort en juin 2021 sur la partie Charente-Maritime du Marais poitevin. Pour les 2 espèces, il convient de décliner les actions des PNA. Le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique et le Putois, trois espèces inféodées aux milieux aquatiques, sont présentes. Ces espèces sont notamment menacées par la destruction de leurs habitats (diminution des milieux humides, travaux sur les berges, etc.). Or, la préservation de ces espèces est un enjeu majeur à l'échelle de la zone humide.		
Objectifs de l'action	Préserver les populations de mammifères aquatiques		
	Les mesures	Descriptif de l'action	

Modalités d'intervention	1	Réduire les freins au déplacement des espèces et suivre l'efficacité des aménagements	<p>Continuer la pose d'aménagements adaptés aux mammifères semi-aquatiques, en partenariat avec les différents services gestionnaires (routiers, hydrauliques, etc.), en profitant de la réfection d'ouvrage existant ou en étant force de proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la cartographie des points de collisions routières à forte mortalité, pour prioriser les ouvrages à aménager. - Expertiser les ouvrages avant la réalisation des travaux de franchissement. - Adapter le type de passage à faune au contexte en intégrant des actions connexes (panneaux, réduction de la vitesse). - Evaluer l'efficacité des ouvrages par le suivi (pose de piège photo, pierre à épreintes, piège à trace, etc.). <p>Le travail, déjà engagé avec les services routiers est nécessaire afin de les sensibiliser et de les accompagner en amont et lors des travaux.</p> <p>Cette mesure ne sera efficace que si les acteurs mettent en commun les données de mortalité routière. Un travail d'animation de réseau et de collecte des données est nécessaire (OPN).</p>
	2	Suivre la répartition des espèces	<p>Poursuivre les suivis engagés sur les mammifères aquatiques (OPN) comme ceux sur la répartition des espèces (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, Vison etc.), tester de nouveaux protocoles (Putois par exemple).</p> <p>Les résultats devront être restitués aux différents acteurs.</p>
	3	Préservation des habitats et des milieux aquatiques	<p>En lien avec les autres actions du document d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le maintien et la conservation des habitats aquatiques ayant un rôle : d'alimentation, de refuge ou de corridors écologiques. - Favoriser des niveaux d'eau favorables pour assurer le maintien des espèces et notamment la ressource alimentaire.
	4	Décliner le PNA Vison d'Europe dans le Marais poitevin	<p>Participer aux actions du PNA Vison et décliner des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du front de colonisation du vison d'Amérique et de présence du Vison d'Europe (l'OPN), - Informer les acteurs de la présence de l'espèce et participer à l'animation du PNA sur le Marais poitevin (OPN) - Restaurer les habitats favorables et diffuser les pratiques de gestion favorables à l'espèce. <p>L'objectif est d'avoir des habitats favorables à l'espèce dans l'éventualité d'être un territoire de translocation. Cette action devra s'inscrire dans un programme d'accompagnement (information).</p>

	5	Favoriser la création des Havres de paix à Loutre d'Europe	<p>Décliner au niveau local, la démarche des havres de paix à Loutre et être force de proposition sur des sites, cela nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation du dispositif, - La cartographie des sites favorables à la mise en place d'un havre de paix pour l'espèce - L'engagement par conventions avec les différents propriétaires de parcelles <p>Cette opération qui allie protection et sensibilisation est profitable pour d'autres espèces.</p>		
	6	Informers les piégeurs de la présence des mammifères aquatiques	<p>Poursuivre la diffusion d'information auprès des piégeurs et ceux engagés dans les luttes contre les RAE, coordonnées par le FDGDON ou les fédérations départementales des chasseurs.</p> <p>Cela se traduit par la participation aux réunions ou formation de piégeurs, la diffusion de plaquettes (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, etc.).</p>		
Outils de réalisation	PNA, Contrat Territorial, programme d'actions du PNR, Contrats et Chartes Natura 2000, contrat de marais.				
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, EPMP, Etat, Syndicats hydrauliques, CNRS de Chizé, OFB, Réserves naturelles, Collectivités territoriales, Associations de Protection de la Nature, gestionnaires des réseaux routiers, Fédérations départementales des chasseurs, associations de piégeurs, piégeurs, CNRS de Chizé, Bureaux d'études, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°7 : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatique - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation herbacée haute - Fiche N°22 : Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements réalisés pour les mammifères semi-aquatiques - Nombre de Havres de paix - Cartographies de répartition des espèces - Carte à jour des points noirs de collisions routières 				
Coût estimatif	Animation : 3 000 € / an Prestation travaux études : 30 000 €/an				
Coût Total	33 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Collectivités territoriales, Europe, Mécénat, Agence de l'eau, OFB, etc.				